



Refus de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) d'accorder l'accès public à des documents concernant ses relations contractuelles avec une société de conseil fournissant des services d'analyse de données, y compris des projets opérationnels

Affaire ouverte

Affaire 599/2021/DDJ - **Ouvert le** 31/03/2021 - **Décision le** 14/06/2021 - **Institution concernée** Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Pas d'acte de mauvaise administration constaté) |